Droit des héritiers

Par Pascal D
Bonjour Ma mère a 91 ans et est en maison de retraite Sa maison va être vendue 180000 euros Nous sommes 4 enfants Combien chacun va t ils toucher ? Cdlt
Par yapasdequoi
Bonjour, Votre maman va toucher 180 000 euros et les enfants devront attendre son décès pour se partager ce qui en restera éventuellement.
Par Isadore
Bonjour,
Pour le moment, votre mère n'a pas d'héritiers, privilège réservé aux défunts.
Si les enfants possèdent une part de la maison, ils toucheront la valeur de leur part sinon comme l'indique Yapasdequoi c'est votre mère seule propriétaire qui touchera la totalité de la somme.
Par Rambotte
Bonjour.
Si la maison est "sa" maison, c'est qu'elle est l'unique propriétaire de la maison, et donc elle reçoit l'intégralité du prix de vente.
Si la maison appartenait au couple de vos parents, voire à votre seul père, vous en avez pour partie hérité au décès de votre père, et ce n'est plus "sa" maison, mais la vôtre aussi.